

Dossier d'autorisation d'urbanisme

97441623A0432

Saint-Pierre - La Réunion

Type

Permis de construire

État

Autorisé

Autorisation

15/02/2024

Surface créée

592 m²

Surface démolie

0 m²

Logements créés

-

Consulter la fiche actualisée

Scannez le QR code pour ouvrir la fiche publique du permis sur RegistreDesPermis.fr.



Export généré le 07/08/2026 à 23:37 depuis RegistreDesPermis.fr.

Les informations proviennent de données publiques importées et retraitées. Elles doivent être vérifiées auprès des sources administratives officielles avant toute décision engageante.

Synthèse du dossier

Référence	97441623A0432
Type	Permis de construire
État d'avancement	Autorisé
Nature du projet	Nouvelle construction
Destination	Service public ou intérêt collectif
Demandeur	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AVENIR REUNION
SIREN / SIRET	751385220 / 75138522000015

Dates du dossier

Dépôt	01/01/2023
Autorisation	15/02/2024
Décision	15/02/2024
Ouverture chantier	-
Achèvement travaux	-
Prise en compte autorisation	2024-02
Prise en compte ouverture chantier	-
Dernière mise à jour Sitadel	2024-02

Localisation

Adresse	CASABONA SAINT-PIERRE 97410
Commune	Saint-Pierre (97416)
Département	La Réunion (974)
Région	La Réunion (04)
Code postal	97410
Parcelles cadastrales	DO 276

Surfaces par destination

Destination	Avant	Créée	Démolie	Transformée	Issue transfo.
Habitation	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Locaux	0 m ²	296 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Commerce	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Agricole	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²
Service public	0 m ²	296 m ²	0 m ²	0 m ²	0 m ²

Logements

Total créés	-	Individuels créés	-
Collectifs créés	-	Démolis	-
1 pièce créé	-	2 pièces créés	-
3 pièces créés	-	4 pièces créés	-
5 pièces créés	-	6 pièces et plus créés	-
Logements sociaux	-	Logements PTZ	-

Codes métier et interventions

Type de dossier source	Permis de construire
Statut source	Autorisé
Nature déclarée	Nouvelle construction
Nature complétée	Nouvelle construction
Destination principale	Service public ou intérêt collectif
Zone opérationnelle	Hors zone ou non renseigné
Type principal logements créés	-
Type de transformation	-
Piscine	-
Garage	-
Extension	Non
Surélévation	Non

Source

Jeu de données	data.gouv.fr
Ressource	8f23d65f-7142-4ac5-94c1-077b028255bf
Première importation	19/05/2026 10:08
Dernière observation	02/08/2026 04:19

Propriétaires et sociétés liées

Société / personne	SIREN	Lien identifié
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AVENIR REUNION	751385220	Société du permis
219740107	219740107	Administrateur
COMMUNE DE SAINT ANDRE	219740099	Administrateur
COMMUNE DE SAINT LEU	219740131	Administrateur
COMMUNE DES AVIRONS	219740016	Administrateur
DEPARTEMENT DE LA REUNION	229740014	Administrateur
EXA (EXA)	337725949	Commissaire aux comptes titulaire
CABINET FREZALS	500751219	Commissaire aux comptes titulaire
SERGE FREZALS	-	Gérant
FRANCK LOUSSOUARN	-	Administrateur
FREDERIC JEAN YVES ANDRE	-	Administrateur
GUILLAUME ESPITALIER-NOEL	-	Administrateur
KARINE MARIE JULIE JASMIN (EDMOND)	-	Administrateur
LOIC GUILHEM DRIEUX	-	Administrateur
PIERRE-YVES TESSIER	-	Administrateur
XAVIER BRETHENOUX	-	Commissaire aux comptes suppléant
NORBERT HUGUES RENE TRESFELS	-	Commissaire aux comptes suppléant
JEROME BODINO	-	Directeur Général

Les données affichées proviennent des sociétés, relations et dirigeants déjà synchronisés en base locale. Les pourcentages de détention ne sont pas disponibles dans l'API publique utilisée.

Avertissement sur les données

Cet export est un document de consultation généré par RegistreDesPermis.fr à partir de données publiques d'urbanisme importées, normalisées et mises en forme.

Malgré les contrôles réalisés, certaines informations peuvent être absentes, incomplètes, mal codées dans la source, modifiées après import ou interprétées différemment par l'administration compétente.

Les dates, surfaces, logements, demandeurs, références cadastrales, coordonnées et sociétés liées sont fournis à titre informatif. Ils ne remplacent pas les arrêtés, dossiers administratifs, plans, actes notariés, informations cadastrales officielles ou consultations auprès de la mairie compétente.

Avant toute décision opérationnelle, juridique, commerciale ou financière, il convient de vérifier les informations auprès des sources officielles et, si nécessaire, auprès d'un professionnel qualifié.